

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06.112.B

Camping
communautaire -
Construction d'un
bâtiment sanitaire -
Lot n°5 "menuiseries
intérieures -
plaquisterie -
plafonds" : avenant n°
1

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06.112.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRE - LOT N°5
"MENUISERIES INTERIEURES - PLAQUISTERIE - PLAFONDS" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°162 B du 6 décembre 2012, le bureau communautaire a validé la consultation par marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment sanitaire au camping communautaire du plan d'eau à Saint-Yrieix.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 24 janvier 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°5 « menuiseries intérieures – plaquisterie – plafonds » à la société BROUSSARD – 209 route du Gravier – ZE La Braconne – 16600 MORNAC, pour un montant de 10 555,18 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre en compte la demande du bureau de contrôle qui impose un « encoffrement coupe-feu 2 heures » au niveau du tableau électrique. Le montant en plus-value pour cette prestation supplémentaire est de 1 380 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 1 380 € HT.

L'avenant ayant une incidence financière supérieure à 5%, il a été soumis à l'avis de la commission pour les marchés adaptés du 13 juin 2013.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 13 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°5 « menuiseries intérieures – plaquisterie – plafonds » confié à la société BROUSSARD – 209 route du Gravier – ZE La Braconne – 16600 MORNAC, ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 1380 € HT.

Le montant du marché passe de 10 555,18 € HT à 11 935,18 € HT, soit une augmentation de 13,07 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe camping – article 2313 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 juillet 2013

Affiché le :

02 juillet 2013